



Permis voiture – Levée du code 78

Définition

Il s'agit, pour les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie B assorti du code restrictif 78 qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales, de faire lever cette restriction en suivant une formation dispensée dans un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

La formation peut être suivie, sans délai, après l'obtention de la catégorie B.

Les enjeux de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Objectif de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Le déroulement de la formation

La formation est ouverte aux personnes âgées de 18 ans et plus.

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux séquences :

- **Séquence 1 : durée 2 heures**

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;

Maj 220426





○ être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

• **Séquence 2 : durée de 5 heures.**

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation.

Le titulaire n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.

Maj 220426





PARCOURS DE FORMATION B78 du permis de conduire

Cette validation n'est pas autorisée QUE pour les personnes qui ont passé leur permis sur boîte automatique pour raison NON médicale.

Une formation est requise pour les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie B assorti du code 78 qui décident de lever la restriction de la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatiques.

Cette formation peut être suivie, sans délai, après l'obtention de la catégorie B.

Afin de valider cette formation de 7 heures, nous vous proposons un parcours comprenant :

- Une séquence dans un trafic faible ou nul
- Une séquence dans des conditions de circulation variées.

SEQUENCES	DUREE	COMPETENCES
<p>SEQUENCE 1 :</p> <p>(alternance de théorie et de pratique) TRAFIC FAIBLE OU NUL</p>	<p>2 HEURES</p>	<p>Connaitre et comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Chaine cinématique</i> • <i>Fonctionnement de l'embrayage</i> <p>Savoir réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Avec frein à main</i> • <i>Sans frein à main</i>
<p>SEQUENCE 2 :</p> <p>CONDITIONS DE CIRCULATION VARIEES</p>	<p>5 HEURES</p>	<p>Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans des conditions de circulations précipitées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Rôle de la boîte de vitesses</i> • <i>Principe de fonctionnement</i> • <i>Notions de puissance/couple</i> <p>Savoir diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Conditions de circulation simples</i> • <i>Conditions de circulation complexes</i> <p>Savoir pratiquer l'éco conduite.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Avantages de l'éco conduite</i> • <i>Principes de l'éco conduite</i>

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie concernée

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est délivrée à l'élève.

Cette attestation ne vaut pas titre

Maj 220426

